

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le rapport annuel 2011 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M^{mes} Anne Moratti et Jannick Frigenti Empana, a étudié le rapport 2011 sur le Fonds chômage lors de ses séances des 20 novembre et 4 décembre 2014, 15 janvier, 5 et 19 février, 12 mars, 16 avril, 1^{er} octobre, 5 et 19 novembre 2015.

La rapporteuse remercie M^{me} Cristina Iselin, MM. Arnaud Van Schilt et Jorge Gajardo Muñoz pour l'indispensable contribution de leurs précieuses notes de séances.

Préambule

En 2003, le Conseil municipal adoptait son règlement pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle. Le règlement d'application du Fonds chômage a, quant à lui, été adopté par le Conseil administratif en 2008.

L'article premier du règlement du Conseil municipal précité instaure le Fonds municipal de lutte contre le chômage principalement de longue durée dans l'objectif de contribuer à la réintégration sociale et professionnelle des chômeuses et chômeurs ainsi que de toute personne en recherche d'emploi.

L'article 6 exige que les résultats des évaluations des projets financés par le fonds soient communiqués au Conseil municipal.

Rappel

Pour la première fois le rapport du Fonds chômage a été renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et non pas, comme la pratique en est habituelle, à la commission des finances.

L'intention du plénum était alors d'examiner le rapport du fonds de l'année 2011 sous un angle davantage de terrain que sous ses aspects financiers. C'est pourquoi le présent rapport s'articule principalement autour de ces éléments d'impact sur les bénéficiaires et le fonctionnement des projets au sein des associations qui les portent.

Séance du 20 novembre 2014

Audition de M^{me} Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21 – Ville durable

En introduction rappel est fait que le Centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève – ci-après CATI-GE – a publié son rapport 2014. Celui-ci donne une situation des chiffres au niveau communal notamment. Ce centre est soutenu par l'Etat de Genève dans le cadre de la politique de soutien en milieu urbain.

Proportionnellement à sa population, Genève est la troisième commune la plus concernée par le chômage, la plus touchée étant celle de Vernier.

En chiffres absolus la moitié des chômeurs et chômeuses au niveau cantonal réside en Ville de Genève.

Le Fonds chômage est présenté sous trois axes:

- typologie des soutiens;
- situation 2014;
- quelques perspectives pour 2015.

Situation communale

Source : Centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève (CATI-GE)

	Rapport CATI-GE 2014
Population résidente	194'245
Part de chômeurs-ses parmi la population 15-64 ans	3.64%
Part des bénéficiaires de l'aide sociale ou de prestations complémentaires	10.82%

A l'échelle des bénéficiaires, le but est d'améliorer leur employabilité alors qu'au niveau macro le fonds soutient une diversité de prestations. De fait, actuellement, le fonds soutient des associations mais rien n'empêcherait qu'une société privée soumette un projet. Les bénéficiaires sont divers en termes d'âge et de qualités professionnelles.

Le Fonds chômage repose sur un principe fort qui est la complémentarité avec les dispositifs existant aux niveaux fédéral et cantonal: les lois sur le chômage, les emplois de solidarité, la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), l'Hospice général, la formation professionnelle, les validations d'acquis notamment et les attestations types ou attestations fédérales. Le Fonds chômage agit aux interstices de la lutte contre le chômage et l'action sociale.

Concernant les organes, le secrétariat est composé d'un poste d'administration à plein temps qui emploie deux personnes: back et front office, réception et tri des dossiers, premier niveau d'éligibilité et d'analyse, instruction, préparation des documents à soumettre à la commission consultative, suivi financier et opérationnel des projets, parfois accompagnement au mûrissement de certains projets. Les critères d'éligibilité à la soumission à l'examen doivent entre autres comprendre la motivation dans un sens de réintégration socioprofessionnelle et que le siège de l'institution soit bien domicilié à Genève. Ensuite la commission consultative, composée de dix personnes, donne son appréciation des projets, en se basant sur d'autres critères comme l'augmentation de l'employabilité de la personne bénéficiaire, que le projet réponde à un besoin clairement identifié et que celui-ci s'insère dans le dispositif existant. La commission ne fait que préaviser, les décisions finales étant prises par le Conseil administratif.

Une fois un projet choisi, le fonds procède à son suivi et à son évaluation. Par ailleurs tout projet avec autorisation de dépenser 100 000 francs ou davantage fait l'objet d'une convention, comme cela est très courant dans les politiques publiques de subventionnement. Pour des projets au-dessous de ce montant, le fonds, par une correspondance, décrit les attentes et les contreparties. Les tableaux de bord du fonds observent les indicateurs des impacts sur la réinsertion des personnes concernées et de gestion des projets. Le fonds paie uniquement l'encadrement et la formation des personnes bénéficiaires et pour la gestion du projet. Il ne paie pas les salaires des personnes concernées, qui sont financés par les revenus de ventes de prestation des associations et/ou en emplois de solidarité par le Canton et/ou des soutiens de privés. Par exemple: Caddie, service qui livre depuis des centres commerciaux, dispose de lieux de réception dans lesdits centres, facture une course au prix de 5 francs à sa clientèle, reçoit un soutien du fonds et bénéficie d'emplois de solidarité rémunérés par le Canton.

Les nombreuses informations concernant l'évaluation externe confiée à Serdaly & Ankers, données lors de la présente audition, sont consignées dans le rapport de la commission des finances sur le rapport du fonds de 2012. Elles ne sont par conséquent pas rapportées dans le présent document pour éviter des redondances inutiles.

Evaluation externe

- ❖ Obligation d'évaluation (art. 6; art 26)
- ❖ Evaluation du dispositif: cohérence, pertinence, efficacité, efficience
- ❖ Bureau Ankers & Serdaly
- ❖ Chronologie
 - Juillet-sept. 2012: appel d'offre/attribution du mandat
 - Oct. 2012-mars 2013: enquête et analyse
 - Mai 2013: remise du rapport final
 - Juin- octobre 2013: séances de restitutions (CA, CC, Prestataires)
 - Nov 2013-nov 2014: traitement des préconisations et priorisations

- ❖ 21 prestataires étudiés
- ❖ Échantillon de 412 bénéficiaires

30 préconisations sur 8 axes -> passage de l'adolescence à l'âge adulte

- *Elles visent à refonder les axes de travail, à en consolider certains aspects, à doter le Fonds d'instruments de navigation et à aborder son positionnement et la pérennité de son action*

Sous l'angle social cette étude démontre clairement que les personnes bénéficiaires du fonds correspondent bien à celles ciblées au départ.

- Elles sont très éloignées du marché du travail, notamment parce qu'elles sont sans formation professionnelle pour 80% d'entre elles. La moitié de ces personnes n'a pas achevé le cycle d'orientation. Le fonds est en présence de personnes à très bas seuil d'employabilité.
- Les personnes de 55 ans et plus sont prépondérantes dans les projets d'insertion par l'économie qui bénéficient des emplois de solidarité. Cela s'explique par le fait d'une part que l'âge est un facteur discriminant sur le marché du travail, et que, d'autre part, ce type d'emploi est une des rares mesures à être proposée à cette tranche d'âge.
- Parmi les bénéficiaires, sans surprise, il y a un peu plus de femmes que d'hommes. Cela converge en effet vers les constats de l'aide sociale d'un public féminin très fragilisé. Les prestations sont peu mixtes, les emplois proposés très «genrés». Tous les projets d'insertion par l'économie sont des prestations qui s'adressent plutôt aux hommes, avec une majorité de Suisses et de francophones parmi les bénéficiaires.
- Un éloignement de plus de 5 ans du marché du travail concerne 20% des bénéficiaires, 50% entre 1 et 5 ans et 30% sont éloignés moins d'un an.

- Un tiers des personnes ont un lien avec le dispositif cantonal, un autre tiers à d'autres dispositifs mais pour le dernier tiers il n'a pas été possible de documenter d'éventuelles autres attaches.

Du côté des associations portant les projets, beaucoup ont vu le jour durant les douze dernières années au moment où la loi sur le chômage a profondément changé. Il y a bien sûr aussi des associations historiques s'occupant de la recherche d'emploi comme l'Université ouvrière de Genève ou Caritas.

- Certaines se sont spécialement constituées dans un but de réinsertion professionnelle.
- D'autres ont des objectifs plus larges d'aide à la personne ou de lutte contre l'exclusion.
- Et certaines se sont constituées pour délivrer un service à la population, du type «livraison à vélo», etc. Il y a donc une diversité d'associations.
- 71% des prestataires sont au bénéfice de subventions de l'Etat, d'autres communes ou de la Confédération.
- 29% ne reçoivent pas d'autres financements publics que les apports du fonds.
- Il y a des associations qui bénéficient de subventions d'autres départements de la Ville de Genève mais elles les reçoivent pour le fonctionnement de l'association, par pour leur travail de réinsertion pour le fonds. La part de financement varie. BAB-VIA était financé à 100% par la Ville suite à une décision du Conseil administratif. Le Bateau Lavoir a une faible subvention, car son activité finance la majeure partie de son fonctionnement.

Projets en chiffres

- Total de bénéficiaires: 1623 depuis 2010
- Total en CHF des décisions positives: 16'568'560.- CHF
- Taux d'insertion moyen: 36% (6.3% à 100%)



En 2014, le Fonds chômage soutient 30 projets en cours. Pour ce qui est de la lutte contre le chômage, M^{me} Salerno et M. Poggia travaillent de concert avec l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et l'Hospice général, notamment, afin d'établir des référentiels communs. Il y a par exemple un référentiel différent concernant le taux de réinsertion, ou ce qui est considéré comme de la ré-employabilité. Ces termes n'englobent pas les mêmes réalités au niveau cantonal, communal ou associatif.

Par ailleurs plus un projet avance dans le temps, à proportions égales, le Fonds chômage doit pouvoir diminuer sa contribution – pour des projets capables d'autofinancement tout du moins. Il est aussi question de réaliser une veille pour mieux cibler l'action municipale. Il est très important de définir et d'atteindre les publics prioritaires.

Concernant la valorisation des résultats, ce n'est pas simple à réaliser et la réinsertion, bien que vivement attendue, n'est qu'une partie de l'aboutissement final.

A s'interroger si la Ville – qui a fait le choix de ne plus engager d'emplois de solidarité et qui œuvre dans ce sens pour supprimer les derniers encore en cours – va également imposer aux projets financés par le fonds d'appliquer la même pratique, M^{me} Barberis rappelle que le Conseil administratif n'a pas émis de directive sur ce type d'emplois car c'est une mesure qui fait partie du dispositif cantonal et c'est même une de ses actions-phares. Dans le cadre des emplois de solidarité, la Ville peut pousser à ce que le parcours qualifiant soit réel. Toutefois quand on prend conscience du temps nécessaire à un parcours qualifiant au sens de l'orientation professionnelle, soit au minimum deux à trois ans, il faudrait maintenir la personne dans ce dispositif pour soutenir la motivation de formation sur du moyen terme.

Beaucoup de gens, et c'est une réalité, sont perdus en route, car c'est un parcours très contraignant que de valider les acquis. Le peu de résultat en termes quantitatifs à la sortie n'est pas si inexplicable que ça.

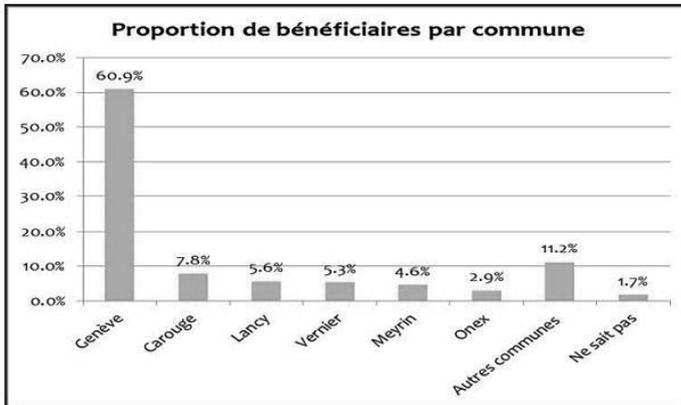
Une des difficultés rencontrées par les associations qui proposent une insertion par l'économie réside dans le fait qu'elles n'ont pas accès au fonds de formation professionnelle réservé aux partenaires sociaux et aux faïtières patronales. Ces entreprises d'insertion par l'économie se sont groupées pour demander au Conseil d'Etat en charge du dossier d'ouvrir ce fonds de formation professionnelle aussi à leurs bénéficiaires.

Les personnes qui bénéficient de places au sein des projets du fonds proviennent de l'OCE, du Service de la solidarité, des Centres d'action sociale et de santé (CASS), de filières associatives de jeunes qui ont décroché de tout projet, de centres de toxicomanie.

BENEFICIAIRES – COMMUNE DE RESIDENCE

source: rapport Serdaly&Ankers (2013)

- 61% des bénéficiaires proviennent effectivement de la Ville de Genève
- Convergence forte avec les données sur les inégalités territoriales dans le Canton de Genève



Hélas beaucoup de bénéficiaires stagnent dans les associations sans possibilité d'évoluer. Ce sont des faits liés aux personnes elles-mêmes sur lesquels ni les associations ni le fonds n'ont de prise.

Il convient de relever que lorsqu'une personne bénéficie déjà d'un projet d'insertion, elle vient avec un financement. Le financement est lié à la personne. L'Hospice ne lie pas le financement à la personne. L'Hospice place des personnes en insertion dans des structures, ne paie pas la structure pour cet accompagnement mais continue uniquement de donner l'indemnité sociale à la personne.

Perspectives 2015

- Suivi des projets en cours
- Traitement des nouveaux projets
- Mise en œuvre des recommandations
 - Refondre les règlements 2003 et 2009
 - Favoriser un recours ciblé au fonds pour libérer les moyens financiers
 - Formaliser le rôle et la place du Fonds
 - Inscrire la « qualification » comme horizon pour tous les bénéficiaires
 - Organiser la veille, pour mieux cibler l'action municipale
 - Valoriser les résultats, communiquer les succès

Question:

Un-e commissaire demande si une association soutenue par le Fonds chômage bénéficie d'un crédit à la Fondetec.

Réponse:

L'association La Barje a sollicité et obtenu une demande de crédit auprès de la Fondetec en 2012. Le montant ne faisant pas partie des données publiques, nous ne sommes pas en mesure de le fournir.

Question:

Un-e commissaire demande la liste des financements conjoints en Ville de Genève pour la même association.

Tableau des subventions municipales 2014 accordées aux associations

dont l'un des projets est soutenus par le biais du Fonds chômage

Subventions monétaires et non monétaires

Association	Finances et logement		Construction et aménagement	Cohésion sociale et solidarité
	Fonds chômage	Agenda 21 - Ville durable		
Caddle service	Projet "A deux pas des commerces " CHF 1'182'000.- (janvier 2014-décembre 2015)			
Genève Roule	Projet "Arcade Terrassière" CHF 133'320.- (septembre 2013-août 2015) Projet "Mécaniciens volants" CHF 286'500.- (mars 2013-novembre 2014)		Aménagement urbain et mobilité CHF 300'000 (sub. nominale)	
Le Bateau Genève	Projet "Travaux d'entretien du Bateau" CHF 100'000.- (janvier 2014-décembre 2014)			Service social CHF 277'700 (sub. nominale)
SOS Femmes	Projet "Label Bobine" CHF 292'322.- (décision CA du 26 février 2014)			
Comptabilis	Projet "Programme d'insertion" CHF 437'500.- (juin 2013-mai 2015)			
Mamajah	Projet "Tremplin vert" CHF 250'000.- (juillet 2013-décembre 2014)			
Réalise	Projet "secteur industriel de pointe" CHF 294'000.- (janvier 2013-décembre 2014)			
Bienvenue	Projet "Steward urbain" CHF 90'000.- (décision CA du 17 juin 2014)			
La Carte Blanche	Projet "Structure d'insertion sociale" CHF 220'230.- (février 2013-janvier 2015)			Service social CHF 15'000 (sub. nominale) Gratuité CHF 49'668
T-interaction	Projet "T-Interac" CHF 330'000.- (janvier 2014-décembre 2014)	Gratuité Prévost 10 CHF 102'000.-		Service social Gratuité Carouge 106 CHF 21'300 Gratuité Grand Pré 11 CHF 39'932
Découvrir	Projet "Asumir" CHF 550'000.- (septembre 2013-août 2015)	Gratuité CHF 40'264		
Voie F	Projet "Atelier Français écrit" CHF 103'674.- (janvier 2013-décembre 2014) Projet "Nos forces dans le Vie" CHF 35'736 (mars 2012-février 2014) Projet "jobcoaching" CHF 197'530.- (décision CA du 26 mars 2014)			Service social CHF 90'000 (sub. nominale)
Certis	Projet "Carrefour, Formation, Emploi" CHF 250'000.- (décision CA 17 juin 2014) Projet "EdS Ville de Genève" CHF 280'000.- (décision CA du 17 juin 2014)			
CSFBA	Projet "Dispositif accès compétence de base" CHF 285'050.- (septembre 2012-juin 2014)			
OSEO	EcoDom CHF 120'400.- (décision du CA 26 février 2014)	Projet Bourse à l'emploi CHF 154'600 (sub. nominale)		
Pacte	Projet "Espace Emploi Equilibre" CHF 163'000.- (décision CA du 26 février 2014)			
Camarda	Projet "Guichet Economie Domestique" CHF 213'500.- (septembre 2013-mai 2015) Projet "Secteur Insertion professionnelle" CHF 400'000 (janvier 2014-décembre 2015)			Service social CHF 51'000 (subv. nominale)
EPER	Projet "Mentorat Emploi Migration" CHF 60'000.- (décision 15 janvier 2014)			
IPT	Projet "Réinsertion pro pour les personnes sans droit" CHF 483'000.- (mai 2013-avril 2015)			
BAB VIA	Projet "VIA" <i>en attente de renouvellement</i>			Service de la jeunesse CHF 321'500 (sub. nominale)
Kultura	Projet Espace Jeunes Espoir CHF 49'000.- (décision CA 15 janvier 2014)			Service social Gratuité rte de Chêne 41b CHF 17'336 Gratuité Rue du Nant 25 CHF 41'100
Caritas	Projet "Voie 2" <i>en attente de renouvellement</i>			Service social Projet "Caritas jeunesse" CHF 41'500
La Barge	Projet "Dispositif Jeunes" CHF 82'216.- (décision CA du 26 février 2014)			
Le Bateau Lavoir	Projet "Programme d'insertion du BL" CHF 28'500.- (décision CA du 17 juin 2014)			
Phare Senior	Employabilité 45+ CHF 85'823.- (décision CA du 26 mars 2014)			

Question:

Un-e commissaire souhaite un détail de toutes les formations entreprises par des personnes en intégration socioprofessionnelle chez Caddie Service.

Personnes en cours de formation chez Caddie Service - situation au 25 nov. 2014

C	Date de naissance	PROJET	ECOLE	DATE	COMMENTAIRES
1	1974	Souhaite travailler dans le social, parle Arabe (soudanien), mais a besoin de cours de français avant de pouvoir avancer dans son projet	UOIG	dés janvier 2015	sur les heures de travail
2	1974	Souhaite travailler dans une condergerie	CEFIL	2015	doit finaliser son dossier professionnel et son inscription
3	1972	Souhaite retourner dans la vente	AFP	en cours depuis une année	en partie sur les heures de travail
4	1983	Souhaite une formation dans les produits d'énergie solaire afin de pouvoir se préparer à la retraite	CEFIL	a terminé ses cours	vient de signer un contrat en CDI en tant que corderge
5	1950		IFAGE	2015	doit finaliser son dossier professionnel et son inscription
6	1984	Se prépare à devenir instructeur de fitness et personal trainer	FITSPRO	en cours depuis deux mois, termine sa formation en avril	formation en partie sur ses heures de travail et en partie sur son temps propre. Fait déjà des stages dans des fitness
7	1962	Souhaite travailler comme employé de bureau ou adjoint de bureau	CERTIS	son inscription vient d'être acceptée par Certis pour la session de janvier 2015	formation sur les heures de travail par modules (plusieurs semaines dans l'année)
8	1980	Souhaite être chauffeur de taxi	Ecole de formation professionnelle Taxi-Limousine	Déc 2014 à fin janvier 2015 permis professionnel TPP	Première étape le permis professionnel afin de pouvoir peut-être déjà trouver un travail de chauffeur de limousine ou conducteur-accompagnant de mini bus. Ensuite, la deuxième étape soit le permis taxi à proprement parler courant de l'année 2015 s'il obtient une promesse d'engagement d'une société de Taxi.
9	1955	Doit prendre des cours de français avant de pouvoir monter un projet professionnel	ASC International House	Inscrit à la session de mars 2015 à juin 2015	sur les heures de travail (mi-temps pendant 3 mois)
10	1983	Souhaite travailler comme employé de bureau ou de commerce	CERTIS + demande de validation d'acquis de logisticien	dossier pas encore accepté par CERTIS	Doit refaire son dossier de motivation et le présenter avant début décembre à CERTIS et doit déposer aussi une demande de validation d'acquis en logisticien
11	1954	Est en train de monter une entreprise en Suisse d'exploitation de l'énergie solaire pour amener l'électricité dans certains villages en Angola	IFAGE	a commencé ses cours en septembre	formation essentiellement sur son temps propre (quelques heures par mois) + ses congés pour voyager et étudier le terrain
12	1976	Souhaite reprendre ses études de droit (entamés dans son pays) mais doit passer par des cours de français en premier	ASC International House	doit passer l'examen de niveau avant fin nov. 2014 pour la session de mars 2015	Pour les premiers trois mois cours à mi-temps. Vient d'obtenir la reconnaissance de son CFC de Maître d'œuvre
13	1956	Souhaitait faire de la comptabilité	CERTIS	entame sa deuxième et dernière année de formation	anciennement EDS, a été engagé chez nous en contrat ordinaire le 1er septembre 2014 en tant qu'assistant administration RH et comptabilité grâce à cette formation.
14	1953	Vient de faire un diplôme en psychologie comportementale et continue ses études pour pouvoir enseigner	UNIGE	entame sa dernière année	Formation du soir quasi entièrement sur son temps propre.
15	1980	Veut devenir conducteur de bus mais a besoin d'améliorer son français avant de pouvoir prétendre à la formation	ASC International House	en cours de formation	Pour les premiers trois mois (oct-janv) cours à mi-temps, ensuite quelques heures par semaine jusqu'à l'examen de juin
16	1959	Validation d'acquis et formation de Logisticien	Validation des acquis de logisticien	en cours de formation	cours quelques heures par semaine (env. un après-midi) sur son temps de travail
17	1978	Souhaite travailler dans une condergerie	RELA CEFIL	courant 2016	il a rendez-vous fin novembre pour un entretien et si tout va bien son inscription
18	1979	En formation Universitaire (Théologie et histoire des religions) afin de devenir diacre	UNIGE	3ème année	Travail à temps partiel afin de pouvoir suivre ses cours

AFP Attestation fédérale professionnelle
CEFIL Centre d'Études et de Formation Intégrée du Léman

A noter qu'il n'apparaît pas dans le tableau les personnes en activité de réinsertion (AdR) à 50% qui ont entrepris des formations hors de leur temps de travail chez Caddie Service. Ces formations sont décidées directement avec l'Hospice général et ne relèvent pas d'un suivi de l'association.

Question:

Un-e commissaire demande une clarification concernant les liens fonctionnels et financiers entre l'association Caddie Service et l'entreprise Mobilidée Sàrl.

Réponse:

Dans le cadre du Fonds chômage, c'est l'association Caddie Service qui est l'interlocuteur. Les liens entre l'association Caddie Service et Mobilidée Sàrl sont ceux d'un mandant et d'un mandataire.

En tant que mandant, Caddie Service a confié à l'entreprise Mobilidée Sàrl un mandat de direction de l'association incluant:

- la gestion des ressources humaines;
- la gestion administrative incluant le processus budgétaire et comptable;
- la gestion de l'exploitation et de la logistique du service;
- le développement des activités et de la prospection;
- la mise à disposition des locaux, du mobilier et du réseau informatique.

Le montant des prestations fournies par l'entreprise Mobilidée Sàrl est fixé au budget de l'association, voté chaque année par son assemblée générale.

Le mandat actuel pour la période 2012-2014 échoit au 31 décembre 2014.

Sur proposition de Mobilidée Sàrl qui se réorganise à l'interne, le mandat ne sera pas renouvelé. La direction de l'association Caddie Service sera ainsi formellement internalisée au sein de l'association dès le 1^{er} janvier 2015. Elle en devient directement salariée.

Le secrétariat du Fonds chômage n'est pas en possession des comptes de l'entreprise de conseils et de gestion de projets Mobilidée Sàrl.

Les réponses ci-dessus de M^{me} Salerno étaient accompagnées du rapport d'activités 2013 de Caddie Service et du rapport de l'organe de révision Inter-experts SA: ces deux documents, comme l'intégralité des réponses de la magistrate, ont également été envoyés aux commissaires par courrier électronique.

La part de contribution de la Ville et des autres partenaires a également fait l'objet d'un tableau remis à chaque commissaire.

Question:

Un-e commissaire souhaite savoir pourquoi le Service Agenda 21 – Ville durable ne se trouve pas rattaché au département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Réponse:

En premier lieu, pour des raisons historiques, la Délégation A21 a été rattachée au département des finances et du logement (DFL) en 2007.

La Délégation travaillait à l'époque uniquement sur des questions environnementales et de bonnes pratiques au sein de l'administration. Ses tâches, principalement transversales, rejoignaient ainsi celles des directions, toutes transversales, rattachées au DFL.

Au fur et à mesure de l'accroissement de ses missions, la Délégation est devenue un service. Chacun de ses pôles (diversité et égalité, économie et emploi, ville durable, participation citoyenne) déploie ses activités en étroite collaboration avec l'ensemble des services de l'administration. Sa position au sein du DFL est donc légitime et utile puisque ce département a pour vocation principale de travailler au service de l'administration. Par ailleurs, plusieurs pôles ont des missions tournées vers les ressources humaines et collaborent notamment avec la Direction des ressources humaines.

Question:

Un-e commissaire souhaite connaître les conditions de stage à Comptabilis: durée, rémunération, type d'attestation délivrée à l'issue du stage.

Réponse:

La durée des stages chez Comptabilis varie entre 3 et 6 mois au maximum, selon la demande de l'institution qui envoie le stagiaire (OCE, Hospice général) et en fonction des besoins du stagiaire.

Ces stages doivent permettre aux stagiaires de compléter de manière ciblée les connaissances professionnelles dans un domaine où elles présentent des lacunes.

Ces stages ne sont pas rémunérés par l'association directement mais les stagiaires, durant leur période de stage, continuent à percevoir leurs indemnités de chômage ou l'aide sociale, en fonction de leur statut. Les stages à Comptabilis s'apparentent ainsi à un stage de formation, au sens des articles 59 et 60 LACI et 81 et ss OACI.

A la fin du stage, l'entreprise Comptabilis délivre un certificat de travail qui mentionne que X a travaillé au sein de la fiduciaire Comptabilis, en tant qu'aide-comptable par exemple, du n au n+1, dans le cadre d'une mission à durée déterminée et qu'il a assumé les tâches suivantes, sous la responsabilité de ses référents. L'ensemble des tâches effectuées et les compétences du stagiaire sont détaillés.

Séance du 4 décembre 2014

Audition de MM. Vincent Gall, codirecteur, et Christophe Pradervand, secrétaire du comité, dans les locaux de l'association Partage à Carouge

L'association Partage a été créée en juin 2005. Les fondateurs sont principalement les Compagnons d'Emmaüs, le Carré et l'Armée du Salut. L'association, largement soutenue, bénéficie d'une position de monopole actuellement, car il n'existe pas d'autres banques alimentaires sur Genève. Partage est aussi un projet de la Ville de Genève. Partage a un comité et a adopté la structure d'une association. Elle a fonctionné pendant les cinq années de lancement avec toutes les associations genevoises, mais c'était compliqué. Ils ont donc décidé de modifier leurs statuts et ont proposé aux entreprises et services avec qui ils travaillaient de les rejoindre au sein du comité. La proposition a été acceptée par tout le monde. Le comité se compose de trois collèges: des entreprises, des individus et des associations actives dans l'aide alimentaire à Genève. Le principe de Partage est de récupérer les denrées alimentaires qui ne seront pas vendues, afin de les proposer aux associations qui en ont besoin pour leurs bénéficiaires. Partage récupère donc ce qui ne sera pas vendu le soir dans les magasins, mais également – et il s'agit là de la plus grosse source de nourriture – ce que les maraîchers n'ont pas réussi à vendre le matin à la Migros ou à la Coop. Ce sont des produits frais, de bonne qualité. Ces produits frais sont distribués aux associations caritatives qui sont toutes membres de Partage. Les produits de moins bonne qualité sont transformés en soupe. Celle-ci est chaude quand elle est livrée aux associations et notamment apportée aux abris PCi. Partage fournit la nourriture pour beaucoup d'autres associations, comme l'Accueil de nuit de l'Armée du Salut et les lieux d'accueil de l'Hospice. Ils fournissent l'ensemble des associations d'aide alimentaire.

L'Etat a décidé via l'Hospice quels étaient les statuts des personnes bénéficiaires des aides de l'Etat. Des gens rentrent dans un cadre et se retrouvent à l'aide d'urgence. Dans ce cas, ils sont nourris avec la nourriture de Partage. La règle du jeu est que les gens qui ne peuvent pas travailler pour différentes raisons ont la possibilité d'aller manger dans les associations d'aide alimentaire, mais ceux qui seraient en attente de logement ne peuvent pas. L'idée est que tout le monde est nourri par principe. Les critères sont quand même ceux de l'aide sociale. Il est demandé aux associations de ne nourrir que les gens qui sont en dessous des normes CSIAS, Conférence suisse des institutions d'aide sociale.

En 2012, Partage a récolté 1124 tonnes d'aliments. L'association brasse 4 à 5 tonnes de nourriture par jour puis nourrit également les animaux du bois de la Bâtie avec les légumes restants. A la fin, les déchets sont traités avec une machine qui les transforme en compost. Partage essaie de gérer l'ensemble de la filière et de ne pas produire de déchets elle-même; elle ne veut pas avoir le déchet des entreprises. Par exemple pour le filet d'oranges de la Migros ou de la Coop, si une

orange est pourrie, l'association va récupérer celles qui sont bonnes et ne jeter que celle qui est abîmée.

Aujourd'hui Partage fournit 57 associations qui reçoivent de la nourriture pour leurs bénéficiaires.

Une autre activité a été développée afin de fournir des prestations de service aux entreprises. Pour cela, les employé-e-s de Partage font des transports et des livraisons en triporteur électrique. Ils enlèvent aussi les déchets encombrants. La Ville de Genève avait du reste demandé à Partage de faire une étude sur les encombrants et les moyens de les ramasser en triporteur.

Concernant les ressources humaines, aujourd'hui, l'association est constituée de 33 personnes en emploi de solidarité (EdS), deux codirecteurs, deux chefs de secteur à temps complet et une secrétaire à temps complet, qui est une ancienne EdS, présente depuis le début de l'association et qui a vu son statut positivement s'améliorer.

En chiffres, Partage continue d'avoir toujours plus de nourriture récoltée chaque année. Concernant les projets d'avenir, M. Gall rappelle que ce n'est pas normal à Genève qu'il y ait des plats préparés en quantité gigantesque et qui sont mis à la poubelle tous les jours. L'association a donc un projet de développement qui consisterait à récupérer les repas non consommés que les grands services de restauration paient pour jeter. Il y a toute une action à entreprendre sur l'hygiène et le transport pour ces produits, mais toujours beaucoup trop de déchets aujourd'hui. Il faut devenir capable de les récupérer ou de les transformer de manière optimale.

Partage a 40 triporteurs mais en utilise un peu moins depuis que certaines prestations ont été limitées. Il y a des triporteurs qui vont sur les pistes cyclables et sont frigorifiques. Ceux-ci peuvent transporter des aliments à 3 degrés. Cela permet par exemple de récupérer les plats non consommés au restaurant de l'ONU, car ceux-ci sont immédiatement placés au frais avant que l'association ne vienne les récupérer dans ces véhicules sur mesure.

Par rapport au financement de l'année dernière, 70% des recettes propres ont été perdues en raison de prestations supprimées. Partage n'a presque plus de recette propre désormais et s'en inquiète. M. Gall demeure toutefois optimiste et rappelle que Partage a toujours trouvé des solutions.

Concernant le Samedi du partage, il est regretté que Genève soit un peu à la traîne. C'est pourquoi une nouvelle association «Samedi du partage» vient d'être créée pour doubler les récoltes. Par rapport à il y a quatre ans, ils ont triplé les récoltes lors du Samedi du partage. Ils ont atteint les 300 tonnes de produits secs cette année. Cela couvre 60% des besoins désormais, mais c'était déjà le cas il y a six ans quand ils ne récoltaient que 80 tonnes. Donc leur inquiétude est vraiment à ce niveau. Même en triplant la récolte, ils couvrent toujours 60% des besoins.

L'année prochaine, la Ville va participer aux frais de fonctionnement du Samedi du partage. Car même s'il y a des bénévoles, il faut mettre en place toute la logistique pour transporter la nourriture. Ils veulent aussi augmenter la publicité, mais c'est difficile. Ce qui les inquiète est que les besoins augmentent.

M. Pradervand, au comité de Partage depuis quelques années, représente deux associations professionnelles: les Recycleurs de Genève et l'ASTAG, Association suisse des transports poids lourds. Il explique que ce qui est intéressant avec Partage, c'est que l'association s'articule sur deux principes fondamentaux: d'une part, être une banque alimentaire et d'autre part, permettre aux personnes engagées en EdS de remettre le pied à l'étrier. Il faut comprendre que ces personnes ne retrouveront parfois pas un emploi à 100%, mais seront revalorisées et reviendront dans le monde du travail.

Un clip vidéo a été fait sur les activités de l'association car les entreprises connaissaient mal Partage. Il a été présenté pendant trois mois sur Léman Bleu et sera bientôt disponible sur Internet. Même pour la communication, Partage fonctionne beaucoup par l'engagement souvent bénévole de beaucoup de personnes. Leur site a été offert par Procter & Gamble par exemple.

L'Etat verse donc le salaire des EdS que Partage reverse sans marge aux employé-e-s. La subvention de la Ville de Genève, augmentée en 2014, est de 273 200 francs. Le produit des prestations est passé de 750 000 à moins de 300 000 francs cette année par suppression de prestations. Les privés et le mécénat d'entreprises ont amené plus d'un million de francs en 2014.

Les charges consistent principalement en salaires et en équipement. M. Gall regrette qu'il n'y ait pas de contrat de prestation avec l'Etat qui a demandé de calculer la valeur de ce qui était distribué gratuitement. Pour 2013 et 2014, la valeur des marchandises distribuées pour la collectivité – ce qu'elle devrait dépenser pour remplacer Partage – se monte à 6 millions de francs. L'association fait donc faire des économies de 6 millions de francs à l'Etat. Un contrôle ordinaire de l'Etat a lieu bien qu'il n'y ait pas de subvention car la structure dispose d'EdS, une mesure cantonale, dépassant ici largement les 200 000 francs annuels, limite imposant un examen de bonne utilisation.

La diminution drastique en 2012 et 2013 de l'apport des fonds privés a été très dure à vivre car Partage a perdu beaucoup de contrats et est passée de 1,2 million de francs de facturation de prestations de service à seulement 300 000 francs. Quand la presse parlait de manière très critique de Partage dans la presse, l'association n'a plus pu faire d'appel d'offres.

Parfois Partage a privilégié des gens au chômage lors d'ouverture de postes. Actuellement la personne responsable des ressources humaines est en allocation de retours en emploi (ARE).

Partage ne fournit que les biens de première nécessité. Si le revendeur de Coca-Cola les contacte, ce ne sera pas sur leur liste de produits de priorité. Mais ils prendront éventuellement ce qu'ils pourront distribuer. Justement, avec Coca-Cola, le revendeur allait détruire ce que lui-même ne vendrait pas. Partage lui a donc proposé de reprendre une partie des stocks en lui demandant de payer la moitié de ce qu'il aurait dû payer pour les détruire. Il y a un autre exemple avec la Migros, qui a changé la pratique des invendus du soir mais encore consommables afin que le personnel remette toutes ces marchandises restantes à Partage.

Seuls les coûts du service de livraison sont facturés mais pas la nourriture qui est gratuite. Si l'Hospice ou la Ville viennent directement chercher dans les locaux de Partage il n'y a aucune facturation.

A la question de savoir quelle aide supplémentaire il faudrait pour faire en sorte que les gens en EdS puissent retrouver un emploi sur le marché traditionnel, M. Gall explique que le Fonds chômage peut couvrir un secteur économique qui n'était couvert par rien, alors qu'il y a suffisamment d'argent pour les chômeurs en fin de droit. Mais le Fonds chômage a été conçu exactement sur le même modèle que les autres fonds de soutien à la formation. A son avis, c'était une erreur, car il fallait quelque chose de complémentaire et différent. Partage a fait un dossier au Fonds chômage et a touché une subvention pendant deux ans. Mais c'était extrêmement compliqué administrativement. Les règles imposées ne correspondaient pas aux gens qu'ils avaient en EdS. Pour un chèque formation, l'employeur laisse en principe du temps à l'employé pour se former. A Partage, une règle a été fixée pour les EdS: lors d'engagement il n'y a pas de question sur leur passé, car il serait forcément problématique, seul l'avenir est déterminant. Chez Partage, 80% des gens employés en EdS n'ont pas fini la formation obligatoire, donc ne peuvent toucher le chèque formation. Et pour la moitié d'entre eux, l'association reçoit un avis de saisie à leur nom, à durée indéterminée, dès la semaine suivant leur engagement. Les EdS engagés ont une moyenne d'âge de 47 ans et très peu retrouveront du travail. Il y a aussi des gens qui devraient être pris en charge par l'AI mais qui, pour des raisons souvent de droit d'accès à cette assurance sociale non remplies, se retrouvent engagés à Partage. Comme ils ne peuvent pas être à l'AI, il vaut mieux qu'ils soient employés au sein de l'association que sans activité. Dans ce contexte, exiger comme défi un retour à l'emploi de 25% est impossible à tenir pour Partage. Certains EdS avaient aussi disposé auparavant du minimum de dix-huit mois de délai cadre, mais aucun n'a fait de formation lors de cette période.

La Fondation pour la formation professionnelle et continue (FFPC), pour laquelle l'association cotise, précise dans ses statuts que l'argent doit être dépensé pour qualifier les chômeurs en fin de droit. La FFPC et la loi cantonale formalisent que quand le taux de chômage dépasse les 4%, l'Etat rend à la FFPC l'équivalent de ce que les employeurs du canton paient. Depuis 2004, avec la mise en œuvre du Fonds chômage, la FFPC ristourne à l'Etat la moitié des sommes en fin

d'année, car elle ne les a pas dépensées. Mais l'association Partage, elle, n'a pas le droit de recevoir cet argent de l'Etat. Par ailleurs, pour une personne en EdS, remplir la demande de chèque formation est très complexe, surtout si on se met à la place de quelqu'un qui parle mal le français.

Partage a par conséquent mis en place des systèmes de formation pour que les EdS puissent devenir des manutentionnaires. L'association a ainsi cessé de solliciter le Fonds chômage sous cette forme mais réfléchit à le relancer plutôt pour un programme d'acquisition de compétences de manière individuelle. Ils ont fait passer des permis de conduire en payant les cours de formation.

Partage propose très régulièrement des formations de cariste à ses frais aux EdS afin qu'ils puissent retrouver des emplois sur le marché économique de l'emploi. Tous les EdS de Partage possèdent actuellement ce permis de cariste. Ce permis étant comme celui de conduire, il faut le pratiquer pour bien le maîtriser. Partage aide donc à ce que les EdS acquièrent cela et en envoie certains dans d'autres entreprises. Pendant quinze jours par exemple, ils vont attribuer un EdS dans une entreprise, à l'essai. Si ça se passe bien, l'entreprise peut l'engager. M. Pradervand ajoute qu'il y a un grand souci d'employabilité pour les gens engagés chez Partage mais, au niveau de la rentabilité, il y a des contraintes de productivité qu'un très grand nombre des gens de Partage n'arrivent hélas pas à tenir ailleurs.

Egalement avec la Ville de Carouge, lorsque la voirie de la commune a engagé quatre nouvelles personnes, elle a choisi deux EdS de Partage qu'elle avait eu l'occasion de voir à l'œuvre dans des prestations de l'association.

Il serait certes possible de faire un choix plus sélectif et d'engager des EdS plus jeunes, plus performants. Ce n'est toutefois pas le choix qui a été fait. Partage a négocié avec l'Hospice et prend des gens en contre-prestation de l'Hospice à mi-temps. Maintenant que la passerelle existe, la plupart du personnel vient de l'Hospice et fait l'objet d'une évaluation commune au bout de deux à trois mois. Si la personne convient, et si elle le veut, Partage et l'Hospice mettent en place un pont. La personne est engagée trois mois à mi-temps et deux mois à 40 heures par semaine, puis elle passe en EdS et sort du système de l'Hospice. Ces gens peuvent ensuite retourner à l'emploi en dehors de Partage. Le salaire EdS est supérieur à l'aide de l'Hospice. Ils sont salariés de droit privé au sein de l'association et quittent ainsi la tutelle de l'Hospice.

Pour lutter contre le surendettement chronique d'une immense partie de leur personnel, une pratique a été organisée avec l'aide du Centre social protestant (CSP). Quand Partage engage quelqu'un, la personne signe son contrat puis l'Office des poursuites et des faillites est très rapide à réagir. Une semaine après la déclaration de la personne, pour la moitié, Partage reçoit un avis de saisie à durée indéterminée. C'est M. Gall lui-même qui reçoit la personne concernée, répond à l'Office des poursuites, en donnant un battement. Mais lui-même exige que la

personne endettée prenne rendez-vous avec le CSP et l'Office des remboursements. Au final, sur 25 personnes qui étaient aux poursuites, dix ne l'étaient plus dix-huit mois après. Ce qui ne veut pas dire qu'elles n'ont plus de dette du tout mais que leur situation s'est considérablement améliorée sur ce plan. Ensuite ils ont un système totalement privé qui a suivi trois personnes dont les dettes ont été réglées et auxquelles il a été appris à gérer leur budget.

Avec le soutien du secteur privé le fonctionnement de chaque entreprise est particulier.

Par exemple, avec Procter & Gamble, Partage a mis quatre ans à mettre en place un contrat, car ils avaient un fonctionnement interne particulier. P&G payait pour jeter ses marchandises invendues. Désormais P&G donne ses invendus à Partage et comptabilise l'économie que l'association leur fait faire. En sus des dons de marchandises, la direction de P&G soutient Partage en aidant entre autres à la réalisation du site de l'association. Par ailleurs, la direction de P&G a fait une proposition originale: lorsque les employé-e-s de P&G décident de soutenir Partage, c'est le service des salaires qui se charge de faire la retenue du don décidé et l'entreprise le double ensuite, à la fin de chaque semestre.

Concernant le soutien de Japan Tobacco, à l'unanimité du comité de l'association, Partage a approché cette entreprise par le Groupement des entreprises multinationales et une convention d'aide a pu être mise sur pied. Japan Tobacco ayant un service de communication de qualité, l'entreprise a proposé à Partage de faire le petit clip de présentation qui est signé de leur nom.

Chez Cargill il y a un système de don original. Les employés n'ont pas le droit de venir en jean normalement, sauf le vendredi. Mais quand ils le font quand même du lundi au jeudi, ils versent les 5 francs pour Partage.

Séance du 15 janvier 2015

Les commissaires dans un souci de bonne compréhension sous l'angle de l'insertion sociale voire de formation voire encore mieux professionnelle décident de continuer leurs auditions, que ce soit pour mieux comprendre les tenants et aboutissants des emplois de solidarité ou pour visiter d'autres projets financés par le fonds sur les lieux mêmes des associations.

Séance du 5 février 2015

Audition de M^{me} Manuela Cattani, secrétaire générale du Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs et présidente de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)

Il convient de préciser que M^{me} Cattani siège à la Commission consultative du Fonds chômage pour y représenter la CGAS depuis quatre ans.

En fait la commission a souhaité cette audition pour avoir son point de vue justement parce qu'elle participe à la commission consultative du Fonds chômage. Les commissaires sont préoccupé-e-s sur les statuts divers, parfois précaires des personnes qui travaillent dans les associations soutenues par le Fonds chômage. La Ville a pris la décision de ne plus engager de nouvelles personnes en EdS et de diminuer le nombre de personnes actuellement sous ce statut. Ce nombre diminue donc au niveau de la Ville. Mais concernant le Fonds chômage, la question reste, car une partie des associations soutenues par ce fonds emploient des EdS. Ce nombre reste donc conséquent. L'ensemble des commissaires demande donc quel est le point de vue de M^{me} Cattani et comment, selon son expérience, il est possible d'améliorer le statut de ces personnes de manière que les formations proposées soient vraiment certifiantes et ne laissent pas des personnes dans des situations précaires, sans sortie possible de ce statut.

Avec le changement de la loi sur le chômage et l'apparition de cette nouvelle forme de travail, la commission est curieuse de savoir comment se situe la CGAS à l'intérieur de cette commission consultative, étant donné que les syndicats ont toujours refusé la forme des EdS; comment il est possible de faire partie d'un fonds qui alimente des associations – qui font un travail remarquable certes – mais dont les contrats offerts pour le personnel prennent pour beaucoup le statut d'EdS. Il y a une contradiction entre ce que souhaitent les syndicats et la réalité du terrain, où l'on rencontre beaucoup d'EdS. De plus, les personnes qui bénéficient du Fonds chômage ne bénéficient plus d'autre aide pour leur réinsertion. Comment la CGAS peut-elle donc siéger dans un fonds qui accorde des sommes pour des EdS, alors qu'officiellement elle combat ce statut?

Selon M^{me} Cattani, la recherche des pistes pour améliorer les statuts des personnes en EdS et améliorer les formations est absolument centrale. La vision syndicale sur la manière de lutter contre le chômage est nettement plus large que la problématique dont s'occupe le Fonds chômage et dépasse la problématique de la réinsertion. La première manière – et la plus incisive – pour lutter contre le chômage est de créer de l'emploi. Mais force est de constater que le Fonds chômage ne peut pas créer de l'emploi traditionnel. Du point de vue syndical pour créer de l'emploi, un ensemble de réflexions portent sur la politique économique en général. Cela relève de la Confédération, des cantons, mais pas des communes. Cela relève des communes quand le politique peut agir le plus rapidement pour la création d'emploi, en stoppant les politiques d'austérité des services publics, et en stoppant la transformation de postes fixes, normaux, en sous-emplois, en postes de réinsertion, en postes où il y a un turn-over excessif. A partir de là il faut comprendre que pour la création d'emploi au niveau communal, il ne faut pas

dégrader l'emploi existant et continuer à créer de l'emploi normal fixe. C'est par ce biais que les communes peuvent créer de l'emploi.

Selon elle, le fonds municipal joue un rôle donnant des bases à des personnes qui rencontrent des lacunes au niveau de la formation basique, pour s'approcher ensuite des formations dites qualifiantes. La mission de ce fonds est d'agir via un instrument communal pour faire un peu mieux dans les interstices des politiques fédérales et cantonales. La marge est très étroite. Le fonds ne crée pas de l'emploi directement mais doit gérer des formations ouvrant la porte pour y postuler. Mais c'est un peu du tâtonnement, il faut l'accepter au niveau politique. Le fonds soutient des projets intéressants et d'autres plus expérimentaux. L'emploi se crée ailleurs et le Fonds chômage n'est qu'une goutte d'eau dans cet immense réseau pour pallier le chômage.

Quant à la position de la CGAS, M^{me} Cattani explique qu'elle siège dans le Fonds chômage justement pour sa position opposée. La question d'être présente ou non s'est posée mais la CGAS n'applique généralement pas la politique de la chaise vide. Le rôle de la CGAS et des partenaires sociaux pour tous les projets est de contrôler les salaires appliqués. C'est un rôle exercé habituellement par les syndicats. On ne peut pas priver une commission de ce regard-là. Ces éléments seront ainsi vérifiés et assurés. Cela permet de critiquer certains projets également. Même si un dispositif légal existe, y siéger permet d'en faire la critique D'un point de vue syndical, la CGAS est un observatoire privilégié, parce qu'elle organise les emplois normaux des associations actives au niveau social, et en même temps, elle organise les EdS. Le regard sur ce qui se passe sur le terrain est venu avec l'implémentation de cette expérience. Ce regard est devenu de plus en plus problématique avec les problèmes rencontrés par les personnes dans les diverses associations engageant des EdS, sans parler de la frustration énorme autour du statut et du salaire. Dans une commission consultative, il faut accepter qu'un regard critique se construise et c'est ce qu'on peut attendre d'un pays démocratique comme la Suisse.

M^{me} Cattani attire l'attention de ce que l'exigence de la Ville de Genève pour attribuer un soutien financier est très élevée et que les associations doivent fournir une documentation très détaillée. Pour chaque séance, quand il y a de nouveaux projets, il y a énormément de documentation à traiter. Elle donne le contre-exemple de la Fondation pour la formation professionnelle et continue – où elle a siégé aussi – car là, pour distribuer des subventions, ils ne recevaient que deux pages. Ce que la Ville exige donc pour discuter sur les projets est très sérieux, et en tant que syndicaliste, avoir accès à des documents sérieux permet de construire une vision approfondie et large de l'ensemble des associations – dont une partie seulement utilise des EdS. Le regard critique a évolué grâce aux documents exigés par la Ville de Genève.

Concernant Caddie Service, M^{me} Cattani explique sa vision. Caddie Service livre à domicile, à un coût très bas, les courses des personnes qui n'ont plus le temps de les faire. Cela coûte seulement 5 francs et permet de livrer à domicile des personnes qui manquent de temps et ou de mobilité. Cette prestation se retrouve dans de nombreuses villes. Par contre ça pose un problème majeur car ce service est, selon elle, plus utile aux commerces pour fidéliser leur clientèle qu'aux employé-e-s de Caddie Service qui sont très mal rémunéré-e-s. Certes, aujourd'hui, avec la crainte des commerces de voir la clientèle partir en France voisine, ils aiment développer ce genre de service. Mais ces mêmes commerces n'investissent pas assez pour ces prestations à leur clientèle. Manor, qui offrait déjà ce service-là avant, continue à mettre une somme conséquente, cependant les autres négoce ne participent pratiquement pas pour les frais de fonctionnement alors que cela fidélise leur achalandage. Et les commerces pourraient aller encore plus loin en engageant les livreurs en contrat fixe, soit en leur offrant un vrai travail correctement rémunéré. Donc quand la Ville subventionne ce service, elle subventionne les commerçant-e-s. Ça peut être un choix de la Ville de subventionner les commerçant-e-s, mais elle doit exiger que le statut des employé-e-s soit un statut normal, sans statut EdS, et avec un vrai contrat. Le positionnement est très proche par rapport aux stewards urbains, car les gens qui arrivent à Genève ont besoin d'être guidés. Les personnes qui font cela sont toutefois payées au tarif EdS alors qu'elles ont des compétences, en langue, accueil des personnes, etc. L'Aéroport, l'Office du tourisme et les centres urbains devraient payer un salaire normal pour ces personnes. Ces discussions ont bien sûr cours au sein de la commission consultative.

M^{me} Cattani préférerait que les millions du Fonds chômage aillent directement à la création de postes fixes et non de postes de réinsertion.

Comme la part des jeunes de moins de 25 ans est très importante au sein de projets soutenus par le fonds, M^{me} Cattani estime qu'ils méritent d'être soutenus, surtout des projets comme VIA. Il faut continuer de travailler avec ces associations-là. C'est du tâtonnement, il faut pouvoir tester et expérimenter diverses modalités et c'est normal que certains projets ne marchent pas, vont plus lentement. Il faut préserver les projets qui s'adressent aux jeunes.

Si, avec l'argent dévolu au Fonds chômage, 60 postes étaient créés, la Ville se positionnerait en faveur de l'emploi normal. D'autant plus si la Ville se positionne contre les politiques des entreprises qui développent une part du travail précaire. Genève est, par rapport à la Suisse, le canton qui bouge le plus.

C'est la politique de flexibilisation du travail des entreprises qui se traduit par la précarité de l'emploi, des salaires. C'est la tendance de fond du marché de l'emploi sur l'ensemble de l'Europe que la Suisse suit avec un peu de retard.

Genève est pionnier en Suisse. Si la Ville donne un signal en tant que collectivité publique en faveur de l'emploi fixe, c'est un projet fort.

Actuellement, il y a tout un discours sur la réinsertion qui est problématique. Parce qu'on développe des projets pour garder des postes non fixes, afin que les gens tournent et aient quand même un semblant d'emploi. Mais cela crée un tournus qui ne favorise pas l'emploi fixe, solide. D'un point de vue syndical, il est préférable de créer des vrais emplois avec de vrais salaires. Dans l'entourage de tout le monde, il y a des personnes qui sortent de l'université, qui doivent faire des stages gratuits et vivent une précarité de l'emploi que les générations précédentes n'avaient pas. M^{me} Cattani s'insurge contre le regard stigmatisant porté sur ces personnes qui ont été exclues du marché du travail, ont été licenciées, ou sur les jeunes qui n'arrivent pas à y entrer. Le regard qui leur est porté ne fait que les stigmatiser davantage, alors que ce sont tous des travailleurs et toutes des travailleuses qui ont été expulsé-e-s du marché du travail devenu impitoyable. Les générations précédentes n'ont pas eu ces problèmes, car le marché du travail était plus favorable. Il faut donc effectivement repenser ces problématiques et créer de l'emploi fixe. Il y a des jeunes qui se baladent jusqu'à sept ans dans des postes sous-rémunérés voire non rémunérés du tout et avec un statut inférieur à celui d'un EdS.

A l'exemple de la population particulièrement précaire employée en EdS chez Partage qui selon des commissaires ne peut plus prétendre à un «vrai poste», M^{me} Cattani répond que cela devient un débat de société. Il ne faut pas accepter que ce soit les travailleurs et les travailleuses qui paient la crise et qui prennent les risques qu'on ne fait pas prendre aux actionnaires. Elle rappelle qu'il faut une certaine répartition des richesses pour bien vivre ensemble, soit par les impôts ou la répartition des bénéfices. Il ne faut pas accepter de faire de la sous-enchère et de dégrader les conditions de vie des employé-e-s. M^{me} Cattani explique par exemple que pour Partage, association pour laquelle elle porte beaucoup de respect pour leur activité de banque alimentaire, les emplois proposés sont devenus de vrais emplois. Elle ne voit donc pas pourquoi les personnes qui y travaillent ont un salaire à peine supérieur à celui de l'aide sociale et non celui d'un magasinier. S'il y a des gens qui trouvent une dignité parce qu'ils vont travailler, elle peut aussi trouver autant de personnes qui trouvent scandaleux d'être si mal payées alors qu'elles participent pleinement à l'activité économique de notre canton. Certaines activités d'EdS sont utiles pour le bien vivre à Genève certes, mais il est scandaleux que pour ce dernier, on accepte qu'il y ait de la sous-enchère légale. Ce double langage participe à contribuer à une société de plus en plus inégalitaire.

M^{me} Cattani conclut en réaffirmant qu'elle est d'avis qu'il serait plus judicieux de créer des emplois fixes plutôt que de maintenir des projets employant des EdS.

Séance du 19 février 2015

Présentation et visite du projet BAB-VIA dans les locaux de l'association de l'avenue du Mail

M. Christophe Matthey, directeur de l'association, présente l'association BAB-VIA, qui se compose de BAB: la Boîte à boulots, et de VIA: Vers l'intégration et l'autonomie, deux dispositifs complémentaires proposant trois permanences hebdomadaires.

Plus de 1500 jeunes sont accueillis chaque année: 1300 pour la Boîte à boulots et 200 pour VIA.

Les jeunes sont considérés comme étant en transition et non en rupture. Il y a plus de 1000 stages et petits boulots réalisés et environ 500 partenaires professionnels et sociaux avec qui ils collaborent.

L'association a deux objectifs:

favoriser l'intégration sociale et professionnelle des jeunes de 15 à 25 ans;

promouvoir la responsabilité sociale des acteurs de l'intégration et d'exclusion de la jeunesse.

Quelques dates clés de BAB-VIA sont présentées, dont en 2003 la création de l'association Boîte à boulots, à l'initiative de la délégation à la jeunesse du département de la cohésion sociale. En 2007, il y a le rapport de l'instruction publique sur l'insertion des jeunes en rupture. En 2009, il y a la PR-686 avec la mise en œuvre du projet VIA. En 2012, l'évaluation du projet VIA par la Haute école du travail social (HETS) qui valide l'inscription du dispositif en Ville de Genève et la pertinence des prestations. En 2014, il y a une évaluation du dispositif complet à la demande des deux départements concernés afin d'évaluer la pertinence du dispositif. 2015 verra la fin de la subvention attribuée par la Ville de Genève via le Fonds chômage.

Le public est constitué des jeunes de 15 à 25 ans, sur Genève. Le but est de proposer des petits boulots, des premières expériences d'emploi, etc. Les spécificités sont la proximité, pour pouvoir accéder à ces jeunes en rupture, et être inscrit dans leur quartier. Ensuite, le travail en réseau est essentiel pour travailler avec des professionnel-le-s spécialisé-e-s dans d'autres domaines, pour permettre un suivi personnalisé également. Il y a aussi des stages sur mesure, avec plus de 150 partenaires professionnels. Ensuite, il y a la création de lien et sa continuité. La création de lien permet d'approcher le jeune et de faire l'évaluation de sa situation, garantissant la continuité du processus VIA qui peut durer plusieurs mois, voire plusieurs années. VIA est très flexible pour suivre les différents cas. Il faut accompagner les jeunes individuellement et être flexible, car chaque jeune

est différent dans son chemin vers l’insertion. Il faut aussi être créatif pour proposer des prestations adéquates.

La Boîte à boulots tient une permanence le mercredi après-midi pour accueillir les jeunes qui peuvent expliquer pourquoi ils s’inscrivent dans le formulaire d’inscription. Il y a aussi la réception des demandes de client-e-s, qui peuvent dire ce qu’ils proposent comme travail pour les jeunes. Ensuite, le contrat est signé et le travail effectué, avec un salaire.

BAB-VIA propose aussi la rédaction de CV et de lettres de motivation. Le jeune qui s’inscrit a deux jours de réflexion, car il doit s’impliquer activement dans la démarche. Il faut avoir une première représentation du contexte dans lequel le jeune évolue. L’atelier préparatoire permet de voir comment le jeune fonctionne, pas forcément dans un environnement professionnel, mais cela permet d’échanger avec lui et de faire connaissance. Ensuite, un stage sera proposé au jeune dans un domaine qui l’intéresse. Les stages sont d’abord de courte durée, puis, ils sont plus longs et plus complexes, exigeants en termes de savoir-être, savoir-faire. BAB-VIA garde le contact avec les jeunes pendant leur stage. Selon les situations des jeunes, il y a des suivis ponctuels, et d’autres intensifs. Cela dépend des problématiques des jeunes, et de leurs besoins. Le parcours des jeunes est très rarement linéaire!

Concernant les chiffres et tendances de 2009 à 2014, le nombre d’inscrits est passé de 900 à 1200. Mais il y a plus de jeunes que de missions à proposer. Donc BAB-VIA dépend des entreprises qui peuvent faire appel à l’association. Il y a aussi eu une augmentation du salaire versé pour les jeunes. Le temps de travail augmente aussi. Le suivi des jeunes a également augmenté, en passant de 7 jeunes suivis en 2009 à 204 en 2014.

La proportion selon le genre montre une majorité de garçons inscrits. Il y en a 94 en 2014, contre 61 filles. L’équipe de BAB-VIA ne sait pas comment expliquer cette différence.

Concernant la répartition entre les stages et les ateliers, elle est équivalente avec le temps, mais il y a nettement plus de stages proposés. Il y a une petite baisse des sorties positives.

M^{me} Lysiane Hülser, travailleuse sociale à l’antenne VIA Pâquis, explique le parcours des jeunes. Elle présente le parcours de deux jeunes, Paul et Matthieu, qui font partie des sept premiers inscrits de l’année 2009. Au départ, Paul était suivi par la justice. Il suit le processus proposé. Il y a beaucoup de choses à faire avec lui, notamment pour le savoir-être. Il effectue un stage avec une association qui fait de la radio. Cela se passe bien, il respecte les horaires. Ensuite, il effectue un stage au Service des bâtiments de la Ville de Genève. C’est le premier jeune qui y fait un stage et ça s’est bien passé. Il fera par la suite un autre stage, de

longue durée, dans une entreprise d'installation sanitaire. A la fin de mai 2010, il commence un apprentissage dans cette entreprise, qu'il a fini aujourd'hui. Depuis il a été engagé par cette entreprise. C'est une réussite, d'autant plus qu'il a été envoyé à VIA par les travailleurs sociaux hors murs.

Alban, originaire du Kosovo, arrivé en Suisse en 2007, s'inscrit à VIA. C'est compliqué car il est seul à Genève et vit dans un foyer. Comme il est mineur, il y a quelqu'un du Service de protection des mineurs (SPMI) qui l'accompagne. Il y a d'autres institutions concernées, donc VIA collabore avec elles. Quand il a eu 18 ans, un contrat pour jeune majeur se met en place. Il a beaucoup de ressenti par rapport à ce qu'il a vécu, donc il faut alors travailler là-dessus. Mais il faut aller à son rythme, pour qu'il ne brûle pas les étapes et ne risque pas de se mettre en échec. Il fait des stages dans une école à Genève. Il décide ensuite de faire un apprentissage pour devenir responsable de bâtiment scolaire. Il a fallu préparer la lettre de motivation. En 2013, il envoie ses offres aux communes de Genève dont à la Ville de Genève où il est accepté pour un essai au bâtiment des Schtroumpfs puis de manière pérenne. Mais n'ayant jamais eu à traiter avec un profil comme ça, la Ville l'accueille d'abord pour une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) dans un premier temps, pour se remettre à niveau. Alban termine actuellement sa deuxième année.

BAB-VIA accompagne toujours les jeunes vers l'autonomie. Si ce sont deux garçons qui sont présentés ici, c'est parce que l'association voulait montrer des jeunes qui sont là depuis le début et où il y avait majoritairement des garçons, ce qui donne du sens aux exemples choisis.

M. Alexandre Balmer, président de l'association, ajoute que si les jeunes ont déjà une formation et acquis des compétences sociales et scolaires suffisantes, le travail de VIA n'est pas vraiment nécessaire. Mais s'il y a eu un décrochage, dans ce cas, il y a besoin d'un accompagnement sur mesure.

M^{me} Claudia Tufo explique que dans l'accueil des jeunes à la permanence de la BAB, il y a tout type de jeunes qui viennent s'inscrire, dont beaucoup ont déjà un diplôme, soit de l'école de commerce, soit un CFC ou une AFP réussis, et pour lesquels l'association n'a pas de boulots à long terme à leur proposer. Beaucoup de jeunes vivent hélas cette situation et ne trouvent pas de travail après leur formation bien qu'achevée et réussie.

En fait VIA a été pensé comme un dispositif relais entre les TSHM et le dispositif pour la réinsertion. La communication passe d'abord par les travailleurs sociaux hors murs, puis par le bouche-à-oreille. La question de la proximité est déterminante, puisqu'il faut aller voir les jeunes qui sont vers l'extérieur de la cité pour les ramener un peu vers le centre. Il faut aussi faire un peu de repérage, mais ne pas mettre trop de clignotants pour ne pas stigmatiser la démarche.

M. Claudio Deuel, directeur du Service de la jeunesse, explique que si on part de l'idée du Département de l'instruction publique (DIP) que 95% des jeunes sont amenés à un diplôme actuellement, et que 100% des jeunes représente entre 20 000 et 24 000 jeunes, il y a donc entre 1000 et 1500 jeunes dans cette situation. En Ville de Genève, cela représenterait environ 500 jeunes qui auraient besoin de VIA. Mais c'est difficile à dire et cela dépend de la période de l'année, et à quel moment l'association intervient. Ce sont des chiffres confirmés par le DIP. M^{me} Lysiane Hülser précise que dans la plupart des cas, ces jeunes ont créé leur identité autour de leur situation d'échec, répétant des mécanismes qui font qu'au bout d'un moment, la société va les exclure. VIA essaie de casser ce phénomène d'exclusion dans lequel les jeunes s'enferment.

D'autres communes ont créé, depuis plusieurs années, d'autres structures dans ce même but: Transit à Meyrin, des antennes-jeunes à Vernier et à Carouge.

M. Julian Petitpierre, travailleur social de BAB-VIA, tient à présenter une situation qui a connu un débouché différent et aussi un investissement beaucoup plus conséquent de la part des professionnel-le-s que celle des garçons présentés précédemment.

C'est le cas d'une fille, qui est venue le rencontrer début 2014 dans une permanence de VIA. Elle a fait part de son parcours en arrivant. Elle a eu quarante-huit heures pour réfléchir sur sa participation et elle a rappelé après quelques jours pour dire qu'elle était motivée. A partir de là, ils ont pu entrer dans le vif du sujet. Elle est arrivée à l'âge de 4 ans en Suisse, depuis le Brésil. Elle a été sans-papiers, mais sa situation s'est régularisée et elle a suivi l'école. Elle a expliqué qu'elle voulait être journaliste, en présentant une information d'une école où elle pouvait, sans avoir un grand niveau scolaire, devenir journaliste. Un bref stage à l'imprimerie du Musée d'histoire se passe bien. Elle a expliqué son parcours, et sa crainte lorsqu'elle était sans autorisation de séjour. Elle est suivie par un nombre impressionnant de services sociaux.

Sa situation complexe fait qu'elle est suivie par autant de monde, mais cette fille a une maturité de façade qui fait qu'elle se met très facilement en lien avec les adultes. Elle connaît des éléments culturels que des jeunes de son âge ne devraient probablement pas connaître. Tout le monde a été bluffé par cette jeune fille, qui connaît beaucoup de choses. Malgré toute son expérience de la vie, BAB-VIA ne savait pas comment elle allait réagir au monde professionnel. Elle fait une semaine de stage au Bateau Lavoir. Malgré des arrivées tardives de 45 minutes chaque jour, BAB-VIA décide de continuer de la suivre. Ils travaillent sur cette question des retards mais rien ne change dans son attitude. Au bout d'un mois, ils décident d'arrêter le stage. M. Petitpierre suppose à ce moment-là que le fait qu'il se soit personnellement mis en lien avec tous les services sociaux qui l'ont suivie a dérangé cette jeune fille car elle aurait voulu

que BAB-VIA soit un truc à part, étant donné qu'elle avait fait la démarche toute seule.

Après les vacances d'été, elle est revenue pour faire des entretiens, plutôt pour parler. Ils ont essayé de la mettre dans un musée, mais ça n'a pas fonctionné, car elle arrivait toujours en retard. Il semblait impossible pour elle d'arriver à l'heure. Et elle était prête à tout lâcher si devoir arriver à l'heure devenait trop primordial. VIA lui a proposé un stage dans une compagnie de théâtre, dont une des responsables est travailleuse sociale et voulait faire participer les jeunes en difficulté au processus nécessaire pour monter une pièce de théâtre. Cela fait un mois et demi qu'elles sont ensemble et ça se passe bien. Cette fille n'arrive toujours pas à l'heure, mais c'est seulement de 10-15 minutes de retard, et elle commence à appeler en disant qu'elle sera en retard. Elle commence à changer et à s'organiser pour dire qu'elle sera là ou non. Elle est donc passée de 45 à 15 minutes de retard, ce qui est déjà un progrès important. Aujourd'hui, BAB-VIA en est là avec elle. Ils ne savent pas jusqu'où ils vont aller, mais ils vont continuer.

C'est donc la situation de jeunes qui ont énormément de partenaires sociaux et des difficultés personnelles qui sont profondes. Il y a l'alcool parfois, des problèmes familiaux et scolaires, donc ce sont des jeunes qu'il ne faut pas lâcher, même si c'est difficile parfois. Il relève que, dans ces contextes très problématiques, le taux de réussite se mesure avec d'autres outils que la quantification d'AFP entreprises.

M. Christophe Matthey soutient effectivement que ce qui est frustrant, c'est de ne se baser que sur les sorties positives, alors que beaucoup de leurs jeunes font des progrès, même si ce n'est pas toujours très visible. Concernant les objectifs 2015, il y a le renforcement de l'inscription de la prestation VIA dans le dispositif communal. Ensuite il faut renforcer la visibilité de la politique municipale au niveau cantonal: la consolidation et le développement des dimensions qualifiantes des prestations VIA par le biais d'un rapprochement conventionné avec CAP Formations. Enfin, il convient d'optimiser les dispositifs vers une réduction des coûts, de pérenniser le soutien financier de la Ville de Genève ainsi que d'impliquer les services publics pour augmenter le nombre de places de stage et de clients BAB.

L'équipe VIA, encadrée d'un comité bénévole composé de 8 membres, compte 3,6 emplois à temps plein pour les 204 jeunes suivi-e-s sur l'année. Le montant des financements est de 321 000 francs pour l'antenne BAB et de 980 000 francs pour l'antenne VIA, via deux départements différents.

L'antenne BAB produit de l'argent qui permet de financer le travail des jeunes, alors que le travail de pré-déclic, avec des profils moins adaptés au monde du travail de l'antenne VIA, ne permet pas de dégager des ressources.

Séance du 12 mars 2015

Une commissaire souhaitait faire une proposition dans le cadre de l'étude du rapport du Fonds chômage de l'année 2011 mais par manque de temps, ce point est repoussé à la prochaine séance.

Séances des 16 avril et 1^{er} octobre 2015

La finalisation de l'examen du rapport sur le Fonds chômage de l'année 2011 tarde beaucoup.

Néanmoins, la décision est prise de visiter Réalise afin d'avoir un panel plus large des activités déployées par les projets financés dans le cadre du fonds.

Séance du 5 novembre 2015

Audition de M. Christophe Dunand, directeur de Réalise et chargé de cours à la Haute école de gestion sur les questions de management des entreprises sociales

Réalise est en fait une structure qui développe des solutions de formation pour des personnes sans emploi qui, pour la majorité, n'ont pas de diplômes, mais de nombreuses compétences. L'objectif de l'association est de mettre ces personnes en situation professionnelle de façon à pouvoir identifier et développer leurs compétences et leurs lacunes, apporter des formations complémentaires et faire en sorte qu'elles puissent retrouver le plus rapidement possible un emploi. Réalise développe des compétences dans cinq secteurs:

- jardinage et entretien extérieur;
- industrie (horlogerie principalement mais aussi micromécanique);
- blanchisserie/nettoyage;
- logistique;
- ressources humaines.

Réalise travaille sur trois dimensions: ils forment des bénéficiaires aux différents métiers, offrent à des clients des prestations de service dans ces cinq domaines et développent des prestations de conseil.

Il indique que plus de 200 personnes travaillent à Réalise dans ces différents domaines, et qu'il y a en permanence 100 personnes en formation. Chaque année 250 à 300 personnes passent par l'organisation, la plus grosse de ce type à Genève.

Quant au projet financé par le Fonds chômage, il a pour but de fournir aux demandeurs d'emploi en stage des activités professionnelles pour développer

leurs compétences dans l’horlogerie, la micromécanique et la logistique. Pour Réalise, il s’agissait de développer, très concrètement, des activités dans des secteurs avec un potentiel important d’emplois. Un tel projet implique des investissements et des compétences, or Réalise n’avait pas les ressources nécessaires pour le mettre en place. Grâce au Fonds chômage, celui-ci a pu être réalisé.

Les principaux objectifs de ce projet sont:

- modifier et développer l’organisation du travail et les méthodes dans une logique de processus industriel: les locaux ont ainsi été réaménagés;
- développer des modules spécifiques de formation adaptés aux besoins opérationnels des entreprises d’une durée de 4 à 6 mois;
- mettre en place un logiciel de gestion de la production permettant de gérer les flux et de former les collaborateurs en formation;
- démarcher les secteurs industriels de pointe présentant un potentiel d’emploi et constituer un réseau professionnel dans le but d’offrir des débouchés d’emploi et/ou de formation complémentaire.

En 2014, 124 personnes étaient passées par les formations proposées par ce projet. En 2015, il y en a eu 110, mais ce chiffre ne comprend que les mois de janvier à septembre. L’activité est donc en croissance. En outre, il indique qu’en 2014, 41% des collaborateurs sont retournés à l’emploi avec un taux, pour 2015, de 46%. Il s’agit du reste du meilleur taux de retour à l’emploi de toutes les activités de Réalise.

Il existe, à Genève, de très nombreux emplois pour les opérateurs dans le domaine horloger. Pour exercer cette activité il n’est pas nécessaire d’avoir un CFC; il faut avoir toute une série d’aptitudes, de compétences et d’habilités et pouvoir apprendre les gestes. Réalise identifie rapidement ces compétences, les consolide et prépare le/la bénéficiaire à l’environnement industriel: maîtrise de l’outillage, des processus et des terminologies. Souvent, les demandeurs d’emploi n’ont pas le temps de faire un CFC complet, mais l’économie peut se satisfaire de personnes qui ont des compétences concrètes, sans diplôme.

Ainsi, Réalise développe des activités très concrètes, qui permettent aux bénéficiaires de se former en pratiquant.

Quatre points sont ensuite mis en exergue:

- les relations avec le service administratif de la Ville de Genève en charge du Fonds chômage ont été très satisfaisantes et son suivi était très pointu tant sur les exigences de résultats que sur le monitoring des projets. La souplesse du fonds a aussi été très appréciée lors du prolongement du projet d’une année;
- le financement des activités de recherche et de développement est unique. Les structures associatives n’ayant pas les réserves et les bénéfices suffisants pour

financer le développement de projets, sans le fonds, leur capacité d'innovation aurait été limitée, au détriment des bénéficiaires;

- l'évaluation du fonds doit se faire, en premier lieu, par la capacité des acteurs de faire évoluer leurs dispositifs. En effet, les besoins des bénéficiaires ont beaucoup changé ces dernières années. Aujourd'hui les exigences sont telles qu'une activité sans lien avec le marché de l'emploi, comme le tri d'habits ou le nettoyage de forêts, n'a aucune valeur ajoutée car cela n'est pas assez formateur. Il n'y a plus beaucoup de domaines accessibles aux personnes sans diplômes et il est inutile de former des centaines de personnes dans un domaine comme le jardinage, alors que ce secteur représente un faible taux d'emploi. Il fallait trouver un domaine à haut potentiel et le domaine horloger représente environ 15 000 places d'opérateurs. Ainsi, il était nécessaire d'innover pour répondre aux nouveaux besoins des bénéficiaires. L'évaluation doit se faire sur cette capacité d'innovation des acteurs. Par ailleurs, les places développées par Réalise dans l'horlogerie et la logistique étaient des places pour lesquelles ils avaient déjà des financements à long terme. Réalise n'a pas ouvert de nouvelles places pour lesquelles il n'y aurait plus de financement à long terme. Ils se sont ainsi inscrits dans une vision de développement de la nature des places, et non de développement de la quantité des places;
- Réalise partage complètement les perspectives développées dans la conclusion du rapport 2014 sur le Fonds chômage. L'importance de favoriser les synergies entre les acteurs de réinsertion et les acteurs publics ou privés est relevée. Beaucoup de dispositifs ne sont hélas pas toujours bien coordonnés, ce qui implique un gaspillage de ressources. La perspective de favoriser l'accès à la qualification est partagée par Réalise. Une grande quantité de personnes ont, à Genève, les compétences attendues par l'économie, et il faudrait que le recrutement se fasse davantage en s'axant sur les compétences que sur les diplômes. Ainsi, la nécessité de développer des liens avec les employeurs de façon à les convaincre de changer de prisme est relevée. Cela permettra d'augmenter le taux de placement. Réalise s'engagera, avec des partenaires, à travailler davantage avec les milieux patronaux pour les convaincre de mettre l'accent sur les compétences. Si une entreprise se dit «entreprise sociale», les employeurs pensent avoir affaire à des personnes en difficulté, il s'agit donc, pour Réalise, de se présenter comme une entreprise qui développe des compétences pour l'économie genevoise, qui fait la sélection des demandeurs d'emploi et leur assure une formation de qualité en lien avec les référentiels métiers.

M. Dunand invite la commission à visiter les lieux.

Séance du 19 novembre 2015

Discussion et prise d'acte

Comme il n'a finalement pas été possible de trouver une date pour une visite à court terme dans les locaux de Réalise et que le présent objet est déjà particulièrement ancien, après une brève discussion reprenant des arguments déjà abordés dans le traitement de cet objet, le vote a lieu.

Par 10 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 LR, 1 DC, 1 UDC, 1 MCG) et une abstention (LR), la commission prend acte du rapport 2011 du Fonds chômage.

Annexes à consulter sur internet:

- Fonds chômage présentation commission de la cohésion sociale et de la jeunesse 20 novembre 2014
- réponses
- liste subventions 2014
- rapport d'activité 2013 Caddie Service
- comptes 2013 Caddie Service
- répartition des financements réponse commission
- formations Caddie Service 2014-2015